



Je voudrais louer un logement public... Quelles conditions dois-je remplir pour pouvoir en bénéficier?

Première condition : NE PAS DEPASSER UN PLAFOND DE REVENUS

Vos **revenus annuels imposables** globalement trois ans auparavant (ou vos revenus actuels s'il y a un écart de 15% au moins entre vos revenus actuels et ceux d'il y a 3 ans), ne doivent pas dépasser :

52.800* euros pour une personne isolée, augmentés de

3.200 euros par enfant à charge;

63.900* euros pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de **3.200** euros par enfant à charge.

* Montants applicables depuis le 1^{er} janvier 2024

Vous trouverez le montant exact de vos revenus sur votre avertissement-extrait de rôle (= calcul de vos impôts).

Seconde condition : NE PAS ÊTRE PROPRIÉTAIRE

Vous ne pouvez être ni pleinement propriétaire, ni usufruitier² d'un logement (sauf s'il s'agit d'un logement non aménorable ou inhabitable, ou qui a été confié à la gestion d'un opérateur immobilier).

Ces conditions doivent être également remplies en cours de bail.

² L'usufruit est le droit de se servir d'un bien (habiter une maison) ou d'en percevoir les revenus (par exemple encaisser des loyers), sans pouvoir s'en dessaisir (=s'en défaire).

